

Règlement du jeu-concours

Article 1 : Société organisatrice - Durée

« **Sport Market** » dont le siège social est situé 11 rue d'Orléans à Saint-Cloud (92210) organise pour le compte de la Société « **Optimum Nutrition France** » un jeu concours pour la période du 14/04/2025 au 27/04/2025 inclus.

Article 2 : Participants

Ce jeu est ouvert exclusivement aux résidents de France Métropolitaine.

Sont exclus :

- les mineurs
- l'ensemble du personnel de Sport Market, d'Optimum Nutrition et des personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre du jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe.

Un participant est identifié par un identifiant Instagram pour les personnes participantes par ce biais ou par un numéro de commande SKU pour les participations réalisées via les sites internet : <https://www.optimumnutrition.com/fr-fr>, <https://www.optigura.fr/>, <https://www.nutridiscount.fr/>, <https://www.fitadium.com/> ou <https://healthy-life.fr/>.

Article 3 : Modalités de participation

Ce jeu se déroule de la manière suivante :

- Récupération des participations via la publication Instagram concernée sur la page Optimum Nutrition France hébergée https://www.instagram.com/optimumnutrition_fr/
- Ainsi que via les sites internet : <https://www.optimumnutrition.com/fr-fr>, <https://www.optigura.fr/>, <https://www.nutridiscount.fr/>, <https://www.fitadium.com/> et <https://healthy-life.fr/>.

Participation par le réseau social Instagram :

- Toute participation au jeu concours sur le réseau social se fera uniquement via la publication concernée publiée sur la page Instagram Optimum Nutrition France ([@optimumnutrition_fr](https://www.instagram.com/optimumnutrition_fr/))

Participation par achat sur l'un des sites marchands :

- Toute participation peut également s'effectuer via <https://www.optimumnutrition.com/fr-fr>, <https://www.optigura.fr/>, <https://www.nutridiscount.fr/>, <https://www.fitadium.com/> ou <https://healthy-life.fr/> sous réserve d'effectuer un minimum d'achat de 80€TTC hors frais de livraison et de saisir le code de participation ou remplir le formulaire dédié. Code valable uniquement sur les produits de la marque Optimum Nutrition.
- La participation en ligne via l'achat de produits Optimum Nutrition auprès des sites internet mentionnés ci-dessus, et dans le respect des conditions de participation de l'article 2 et d'un achat dont le montant est au minimum de 80€TTC hors frais de livraison, le participant verra sa participation multipliée par dix, son nom étant ajouté neuf fois aléatoirement au fichier des participants.

Article 4 : Tirage au sort et dotation

Le lot est composé des éléments suivants :

- 2 places pour assister au Grand Prix de Formula 1 de Monaco 2025 ;

Samedi 24/05/2025 : 2 places en tribune centrale ligne de départ d'un montant total de 2 980€.

- 2 places pour assister au Grand Prix de Formula 1 de Monaco 2025 ;

Dimanche 25/05/2025 : 2 places package Gold pour un montant de total de 2 980€.

- 3 nuits d'hôtels 4 étoiles à Nice d'un montant total de 1 775€, le transport aller/retour pour se rendre sur place depuis le domicile du gagnant d'un montant total maximal de 1 000€,

Préalablement au tirage au sort, la société organisatrice adressera au Commissaire de justice mandaté(e) un fichier .xls incluant l'identifiant Instagram et/ou le numéro de commande (SKU) de l'ensemble des participants.

Seules les participations respectant les termes mentionnés dans la publication Instagram du jeu-concours, répertorié sur la page Optimum Nutrition France et sur les sites internet optimumnutrition.com, optigura.fr, nutridiscount.fr, fitadium.com et healthy-life.fr seront autorisés à participer au tirage au sort effectué par commissaire de justice :

Le tirage au sort aura lieu le 30 avril 2025 à 15 heures en l'étude de :

La Société JUDICIUM
Commissaire de Justice Associés
169, bd de la République
92210 SAINT-CLOUD,
et sous son contrôle.

Le premier participant tiré au sort se verra attribuer le lot mentionné ci-dessus.

Article 5 : Distribution du lot

Le gagnant sera averti par message électronique dans les huit jours au plus tard après la date de tirage au sort.

Le lot sera envoyé par voie postale sur présentation par voie électronique d'une pièce d'identité à compter du 27/04/2025 jusqu'au 11/05/2025 auprès de la société Sport Market à l'adresse électronique suivante : mrnaud@sportmarket.fr

Dès validation des documents d'identité, l'ensemble de la dotation sera envoyé par Colissimo au gagnant.

Passé le 11/05/2025, si la remise ne pouvait être effectuée du fait du gagnant, le lot sera considéré comme refusé et perdu.

Le gagnant ne pourra prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur des lots en espèces.

Si les délais d'organisation le permettent, les lots seront remis en jeu, et un nouveau tirage au sort sera alors réalisé par l'huissier de justice : **SCP JUDICIUM, représentée par Yves de FORCADE la ROQUETTE, Luis BOUTANOS, Gaëlle CONTENTIN et Anaïs CORVAISIER, Commissaires de Justice Associés, 169, Boulevard de la République, 92210 SAINT-CLOUD ;**

Toute participation ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 et 3 du présent règlement sera réputée nulle.

Il en sera de même en cas de pluralité de participations au même identifiant Instagram. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle.

Article 6 : Vérifications

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile ainsi que leur date de naissance. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant.

Article 7 : Règlement du jeu

Le présent règlement est déposé chez :

La Société JUDICIUM
Commissaire de Justice Associés
cdj@judicium.fr
Tel : 01 45 34 00 26

Le présent règlement de jeu est déposé auprès de la **SCP JUDICIUM, représentée par, Yves de FORCADE la ROQUETTE, Luis BOUTANOS, Gaëlle CONTENTIN et Anaïs CORVAISIER, Commissaires de Justice Associés, 169 Boulevard de la République, 92210 SAINT-CLOUD.**

Le règlement est également disponible gratuitement sur simple demande auprès de la société « Sport Market » en en faisant une demande écrite par voie postale avec accusé de réception au siège de l'organisation situé 11 rue d'Orléans à Saint-Cloud (92210) ou en consultation en ligne sur les sites suivants : optimumnutrition.com, optigura.fr, nutridiscount.fr, fitadium.com et healthy-life.fr

Les frais d'affranchissement de la demande de communication du règlement du jeu seront remboursés dans la limite d'un timbre tarif national lent moins de 20 grammes, sur demande expresse formulée dans le même courrier.

Les frais de connexion sur Internet résultant de la participation à ce jeu ne seront pas remboursés.

Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement ; l'abonnement aux services du fournisseur d'accès étant en effet dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Les demandes de remboursement sont réservées à ceux ayant le droit de participer au présent jeu.

Article 8 : Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées au bon déroulement du jeu. La société organisatrice bénéficiaire s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse mail des participants.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par la société organisatrice pour leur adresser des informations sur l'opération de jeu.

Ces informations ne seront pas cédées à des tiers.

Ces données seront uniquement transmises à la société JUDICIUM dans le cadre du tirage au sort du jeu.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant la société organisatrice par courrier : 11 rue d'Orléans, 92210 Saint-Cloud.

Article 9 : Citation du nom du gagnant

Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom ou celui de son profil Instagram dans toute manifestation publique promotionnelle liée au jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom, il doit le faire connaître à la société organisatrice en envoyant un courrier avant le quinzième jour à partir de la date où il recevra l'email l'informant qu'il est le gagnant.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Sport Market, 11 rue d'Orléans, 92210 Saint-Cloud.

Article 10 : Responsabilité

« **Optimum Nutrition France** » pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de dysfonctionnement d'acheminement des correspondances échangées dans le cadre de ce jeu.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour quelque raison que ce soit la connexion Internet du participant devait être interrompue ou si le participant n'a pas pu accéder au site (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu.

La société organisatrice ne saurait être responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

De même elle se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

De même, « **Optimum Nutrition France** » ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être entièrement ou partiellement reporté.

Article 11 : Réclamations

Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir, il perd sa qualité de gagnant et ne peut effectuer aucune réclamation à aucun moment.

McLaren Racing est dégagé de toute responsabilité en relation avec ce jeu-concours.